



Comité Technique Central Directions Départementales Interministérielles 4 octobre 2018

Déclaration liminaire de la CGT

Le 9 octobre 2018, Par la grève et dans les manifestations, Imposons d'autres choix pour les services publics !

Monsieur le Secrétaire général du Gouvernement,

Nous ne commencerons pas le présent comité technique central des DDI en vous posant la question de savoir « *Jusqu'où ira le Gouvernement dans son entreprise de démolition des services publics, des politiques publiques, de l'emploi et des agents publics ?* ».

Permettez-nous plutôt de vous rappeler que le 6 septembre dernier, lors de la séance du Comité Technique Central des Directions Départementales Interministérielles dédiée à votre « présentation » aux organisations syndicales de la circulaire du Premier ministre du 24 juillet portant sur l'organisation territoriale des services publics, la CGT avait formulé plusieurs demandes :

- Le retrait des deux circulaires du Premier ministre en date du 24 juillet,
- La réalisation d'un bilan contradictoire des réformes initiées au titre notamment de la Révision Générale des Politiques Publiques, de la Modernisation de l'Action Publique, des différentes lois de décentralisation,
- L'ouverture d'un processus de négociations devant entre autres porter sur :
 - L'évolution des missions et leurs conditions de mise en œuvre,
 - L'organisation des services publics du niveau national aux niveaux déconcentrés,
 - L'octroi des moyens nécessaires à la mise en œuvre des missions (budget, plan pluriannuel de recrutement, formation professionnelle...),
 - Le rétablissement et le renforcement de la gestion nationale des droits et des garanties des personnels,
 - La saisine, dans ce sens, de tous les comités techniques compétents (les comités techniques central et territoriaux des DDI, les comités techniques ministériels, les comités techniques directionnels et régionaux...)

Dans le même temps, la CGT avait réitéré ses plus vives inquiétudes s'agissant des conditions de vie au et hors travail des personnels.

A ce titre, notre organisation syndicale avait dénoncé des processus de transformation des politiques publiques se traduisant par de potentielles mobilités géographiques et fonctionnelles contraintes et même des départs dits volontaires...

En conclusion du comité technique central du 6 septembre dernier, vous aviez pris l'engagement de porter à la connaissance des plus hautes autorités de l'Etat l'appréciation des circulaires du 24 juillet, les propositions et les revendications portée par les organisations syndicales.

Depuis, un cycle de rencontres bilatérales avec les différentes organisations syndicales semble s'engager.

Vous ne serez pas surpris, Monsieur le Secrétaire général du Gouvernement, que notre organisation syndicale souhaite obtenir des informations précises sur l'état d'esprit des plus hautes autorités de l'Etat.

Vous ne serez pas plus surpris que notre organisation syndicale vous demande de nous donner de premiers éléments quantitatifs et qualitatifs sur les réunions organisées par les préfets de région dans les territoires.

Nous souhaitons obtenir communication des préconisations rédigées par les préfets de département et de région.

Enfin, la CGT souhaite que l'ordre du jour des réunions bilatérales proposées aux organisations syndicales du Comité technique central des DDI soit précisé.

Monsieur le Secrétaire Général,

Les personnels des Directions Départementales Interministérielles sont confrontés à une dégradation de plus en plus préoccupante de leurs conditions de vie au et hors travail.

De ce point de vue, la CGT tient à dire dans cette instance que les suppressions conséquentes d'emplois inscrites au projet de loi de finances 2019 sont irrecevables.

Si elles devaient être maintenues, ces suppressions ne manqueraient pas d'aggraver la détérioration de l'effectivité et la qualité des politiques et des missions publiques mises en œuvre dans les Directions Départementales Interministérielles de même que les conditions de travail des personnels.

La pyramide des âges dans les Directions Départementales Interministérielles démontre la nécessité de mettre fin aux suppressions d'emplois et de définir un plan pluriannuel de recrutement : 10 002 agents ont entre 55 et 64 ans soit 35 %, 50% des sorties sont des départs à la retraite.

C'est pourtant exactement l'inverse que le gouvernement fait alors que nous ne cessons d'entendre dans cette instance que bon nombre de Directions Départementales Interministérielles ont atteint un seuil critique.

Voilà que les plus hautes autorités pourraient décider ce vendredi de transférer les missions et les ETP de la sous-direction du pilotage des services déconcentrés au ministère de l'intérieur. Placée au cœur de services du Premier ministre, composée d'agents investis, la SDPSD a pour mérite de maintenir une unité et un certain contrôle des services de l'Etat en régions et départements. Ce que la charte de la déconcentration a commencé sous l'ère Hollande, c'est-à-dire mettre les administrations d'État encore un peu plus à la botte des préfets de région, le gouvernement Macron fini le travail, éloignant définitivement les services territoriaux de leurs administrations centrales. Sous couvert de la sacro-sainte austérité, les préfets auront toute la liberté, sans contrôle à priori, de continuer la casse des services publics pour justifier de nouvelles mutualisations, suppressions et transferts de compétence sans se soucier du citoyen, de son droit et de son égal accès aux services publics.

S'agissant de ce transfert, il vous faudra d'ailleurs nous préciser le positionnement de cette instance dans le contexte des élections professionnelles qui nous préoccupent.

Dans l'attente de vos réponses, la CGT tient à vous faire remonter l'avis des agents sur le territoire.

"Trop ! C'est trop !"

Depuis plus d'une année, les mauvais coups s'accumulent à l'encontre des services publics, de la fonction publique, des agents publics.

Abandons et transferts de missions, gel prolongé de la valeur du point d'indice, rétablissement du jour de carence, suppressions d'emplois qui frappent de nombreux services qui ne disposent plus des moyens nécessaires pour rendre un service public de qualité, attaques du statut général, précarisation accentuée avec un recours accru aux contractuels, mise à mal des instances de représentation des personnels...la liste des reculs serait trop longue à énumérer...

Nous vous alertons sur le fait que l'attaque en cours contre le service public annonce des conséquences sociales désastreuses pour les usagers, les citoyens et les personnels des Directions Départementales Interministérielles qui sont déjà confrontés à une dégradation de plus en plus préoccupante de leurs conditions de vie au et hors travail.

Ainsi, dans un tel contexte, la CGT appelle les personnels des Directions Départementales Interministérielles à se mobiliser, le 9 octobre, par la grève et dans les manifestations, pour :

- L'arrêt des réformes régressives engagées contre les administrés et les personnels,
- La défense, la reconquête et le développement des missions publiques,
- Le dégel de la valeur du point d'indice et son augmentation immédiate et significative,
- La définition d'un plan pluriannuel de recrutement et de titularisation des agents non-titulaires,
- Le renforcement du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers,
- L'amélioration des systèmes de retraite par répartition, le maintien et l'amélioration des régimes spéciaux et du code des pensions civiles et militaires.

Enfin, comme mentionné lors des travaux de la mission inter-inspections sur le dialogue social et la prévention des RPS, la CGT réitère son attachement aux CT, CHSCT, CAP et CCP dont elle demande non seulement le maintien mais aussi l'amélioration afin de permettre aux personnels et à leurs représentants d'être force de propositions au sujet de l'évolution des politiques publiques et des services publics et permettre aussi aux personnels, fonctionnaires et agents non-titulaires de défendre et d'améliorer leurs droits et leurs garanties collectives.